



ASSEMBLÉE
NATIONALE

François LIBERTI
Député de l'Hérault
Vice-Président
du Conseil général

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
DE LANGUEDOC ROUSSILLON

20 NOV. 2006
066/586

COURRIER ARRIVÉE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Guy PIOLE
Président de la
Chambre Régionale des Comptes
de Languedoc Roussillon
500 Avenue des Etats du Languedoc
34064 Montpellier cedex 2

Objet :

Rapport d'observations définitives
N°066/510 du 18.10.2006
S.A Elit – exercices 1994 et suivants
V/let. du 18.10.06

Sète, le 14 Novembre 2006

Monsieur le Président,

La Chambre Régionale des Comptes a examiné la gestion de la société d'économie mixte locale S.A ELIT pour les exercices 1994 et suivants.

Conformément aux dispositions des articles L241-11 et R241-21, vous m'avez invité à vous adresser mes éventuelles réponses aux observations concernant la période des 16 mois (de Décembre 1999 à Mars 2001) durant lesquels j'ai exercé mon mandat de Président.

Vous évoquez dans votre rapport deux types d'observations, les unes propres à ma mandature et d'autres plus constantes.

Celles spécifiques à ma Présidence :

→ L'augmentation des salaires des directeurs, employés de la SCET et détachés auprès de notre SEM :

⇒ L'accord que j'ai paraphé est intervenu au terme de près de deux ans de négociation salariale entre les deux parties. Il avait pour objet une réévaluation de leur rémunération accordée dans les formes arrêtées par elles.

→ Le chiffre d'affaire des parkings de Villeneuve les Maguelone :

La CRC note qu'il a « augmenté sensiblement en 2001, année de changement à la direction de la SA ELIT ».

⇒ S'il a effectivement connu une progression de 1.30%, entre 2000 (dernière année pleine de ma présidence, et avant le changement de direction) et 2001, il avait augmenté trois fois plus entre 1999 et 2000 (+ 4.67%).

Celles qui dépassent ma mandature, notamment dans la gestion administrative :

Il en est ainsi de certains aspects tels que la tenue des registres sociaux et des feuilles de présence, le rôle des censeurs ou la gestion de l'inscription en compte et du mouvement des actions.

⇒ Durant ma brève mandature, mon action, si elle n'a pas permis de parfaire le fonctionnement, dans chacun des aspects de notre société, elle s'est attachée à en améliorer les résultats financiers.

Le résultat des trois exercices budgétaires qui couvrent ma Présidence en témoigne.

En effet, depuis sa création jusqu'à l'adhésion de la ville de SETE, en décembre 1996, l'activité de la société a surtout été portée par les opérations confiées par Balaruc les Bains et Villeneuve les Maguelone, habituées à travailler avec leur SEM, mono communale 1997, a connu un très mauvais résultat dû, notamment, à un ralentissement du volume d'investissement de ces donneurs d'ordres traditionnels, sans que SETE n'utilise, encore, l'outil à un niveau suffisant pour maintenir le chiffre d'affaire de la société dont le niveau des capitaux propres atteignait, fin 1997... 73 131€.

Mais les trois exercices suivants ont marqué une nette inversion de tendance, dégagant successivement trois résultats positifs :

+ 158 462 € en 1998,

+ 6 518 € en 1999,

+ 45 381 € en 2000,

les portant à ... 283 492€

Plus important encore, fin 2000, j'avais confié à la SAGE la convention d'aménagement du Triangle de Villeroy qui lui aurait permis d'envisager pour les prochaines années un avenir plus serein.

Mais cette mission, rémunératrice, lui a été retirée dès 2001, par le président nouvellement élu pour la donner à un aménageur privé.

Sans ce choix, les exercices 2001 et suivants auraient, si l'on en croit les prévisions mêmes de ce nouvel aménageur, rétabli largement la situation puisqu'il évoque, selon la presse, une marge sur l'opération confortable

Cela aurait évité à la société d'avoir à ramener son capital social de 457 200€ en 2000 (dernière année pleine de ma mandature) à 150 000€ en 2005, après avoir été porté en 2002 à 841 751€ figeant une perte de 691 751€.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

François LIBERTI